



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/25507
1er avril 1993
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DES
REPRESENTANTS ADJOINTS DE LA FEDERATION DE RUSSIE AU CONSEIL
DE SECURITE

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies une note verbale datée du 29 mars 1993, indiquant que M. Yuriy V. Fedotov et M. Andrei V. Shkourko ont été nommés représentants adjoints de la Fédération de Russie au Conseil de sécurité.

De l'avis du Secrétaire général, cette note verbale constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
